



Compte – Rendu

Conseil Syndical du 16 Juin 2009

Étaient présents : MM. les Représentants des Communautés adhérentes, à savoir

Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise

M Ménager ; M Blaya ; Mme Izard ; M Sentenac ; M Durand ; M. Pociello ; Mme Poli ; Mme Sanpéré ; M Salle, M Nérin ; M Géa ; Mme Montosson, M Roussouly ; Mme Costa ; Mme Cathala; M Ortiz ; M François, Mme Gancia M Lazes ; M Cribaillet ; M Vila ; Mme Fayret; M Rivel ; M Galinier; M Aldebert.
--

Communauté de Communes du Canal du Midi en Minervois

M Vié ; M Escola ; M Calvet ; M Garcia ; Mme Vervaeren ; M Pla.

Communauté de Communes des Corbières Méditerranée
--

M Tarrus ; M Fauran Jean-Paul ; M Deslot ; M Tarantola ; M. Serral ; M Combes ; M Pi
--

Procuration(s) : M. Fabre à Mme Costa – M Fauran Henri à M. Tarrus

Absent(s) excusé(s) : Mme Canet, Mme Teggour.

Membres du Comité : 66
Nombre de délégués présents : 36
Nombre de délégués représentés : 2
Nombre de votants : 38
Majorité : 20

Ordre du jour :

1. Compte rendu de la séance précédente
2. Compte rendu de l'activité du Bureau
3. Compte rendu des 5^{èmes} Rencontres Nationales des SCOT
4. Compte Administratif et Compte de Gestion 2008
5. « Volet Littoral » :
 - a. Arrêté définitif du périmètre,
 - b. Prescription de la procédure d'élaboration du Volet littoral du SCOT
 - c. Définition des objectifs et des modalités de concertation

M le Président remercie les délégués de leur présence.

Il excuse l'absence de MM Lydie Faure et Sabine Peyrouzel, Vice-Présidentes, retenues toutes deux pour raisons de santé.

Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 18h15.

M Lucia COSTA, Vice-Présidente, est désignée Secrétaire de séance.

1. Compte rendu de la séance précédente (10 Février 2009)

Le compte rendu a été adressé aux délégués en même temps que la convocation.

En l'absence d'observation, le Président soumet le compte rendu au vote.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Compte rendu de l'activité du Bureau

Depuis la dernière réunion, le Bureau s'est réuni lors de trois réunions plénières. Sur les nombreux dossiers traités, le Président souhaite plus particulièrement attirer l'attention des délégués syndicaux sur trois points :

- l'urbanisme
- le cahier d'acteur « Ligne Grande Vitesse »
- Etude sur l'évolution des missions du SyCoT

Pour l'urbanisme,

le Président rend compte de l'avis favorable sur la **révision simplifiée du PLU de Roquefort.**

Ce point n'appelle pas de remarques particulières.

Pour le Cahier d'acteur sur la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan,

M. Didier ALDEBERT, Vice-Président à l'Economie, présente le cahier d'acteur élaboré par le SyCoT. Ce cahier insiste sur la nécessité de planifier concrètement et de mettre en œuvre le projet de LGV mixte Perpignan Montpellier et sa connexion avec le tronçon Bordeaux-Toulouse-Narbonne et

de placer l'axe de développement de la Narbonnaise comme lieu d'implantation d'une nouvelle gare TGV.

Pour cela, il précise qu'il appartient aux élus de la Narbonnaise de « mettre en œuvre » effectivement le SCoT. En 2006, les élus du SyCoT avaient affiché leur ambition d'accueillir la gare TGV sur leur territoire. Il leur revient désormais de mettre en œuvre sur l'axe Salles-Coursan-Narbonne-Montredon-Villedaigne, un véritable projet Urbain (mêlant développement économique, urbain et maillage des transports). Ceci permettra de rendre « évident » le choix de la Narbonnaise pour l'implantation de cette gare.

Le fac-similé du Cahier d'acteur est distribué en séance.

M Gérard CRIBAILLET souligne que l'hésitation actuelle sur le positionnement précis de la gare sur la Narbonnaise (Montredon ? Salles ? Narbonne ?) pourrait être préjudiciable, notamment vis-à-vis de projets plus arrêtés comme celui de Béziers. Il convient donc de pouvoir « imaginer » un projet plus précis allant au-delà des orientations du SCoT.

M le Président est d'accord avec ces propos. Toutefois, il précise que ce travail, impératif et nécessaire, doit revenir à la collectivité en charge de l'aménagement opérationnel du territoire, c'est-à-dire à la Communauté d'Agglomération "Le Grand Narbonne". Par ailleurs, seul la Communauté peut, avec le poids politique et financier qui est le sien, peser réellement dans le débat.

M Lucien TARANTOLA acquiesce aux propos de M Cribaillet et appelle les élus de la Communauté d'Agglomération "Le Grand Narbonne" à se mobiliser sur ce projet, déterminant pour l'ensemble du territoire du SyCoT.

M Christian DURAND précise que ce projet, à préciser, devra notamment mettre en avant la connectique avec le « réseau capillaire » (et notamment le réseau TER). Cette problématique est notamment intégrée dans le SCoT qui rappelle la nécessité de mettre en œuvre un réseau secondaire de voie ferrée sur notre territoire, particulièrement bien maillé (gare de La Franqui, de Port la Nouvelle, de Bize, de Cuxac...) mais peu exploité.

M. Thierry SENTENAC complète ces propos en précisant que le réseau d'infrastructures est une donnée importante de cette problématique : l'accueil d'une gare nécessite donc impérativement de requalifier nos infrastructures routières et de développer le fret sur notre territoire.

Pour l'étude sur l'évolution des missions du SCoT,

le Président réalise un point d'étape. Il tient d'abord à remercier les élus et les communes de leur collaboration active à la réalisation de cette étude (le taux de retour a été supérieur à 80% soit plus de 35 communes sur 40).

De manière générale, les attentes des communes se dégagent nettement.

En premier lieu, plus de 88% des communes ayant répondu sont favorables ou très favorables pour faire évoluer le SCoT vers un outil d'accompagnement au plus près des communes dans l'élaboration de leur document d'urbanisme (AMO, assistance à maîtrise d'ouvrage). Il s'agira ainsi de « systématiser » les expériences menées par le SyCoT en ce moment sur Feuilla pour l'élaboration du PLU ou sur Ouveillan, pour la création d'une ZAC...

Dans le cadre de cette évolution, le SyCoT, suite à la signature d'une convention avec la Commune, se conduirait pour la commune comme son service d'urbanisme (préparation des marchés publics, rédaction des projets de délibération, préparation des réunions et aide à la décision le élus municipaux),

En second lieu, 80% des communes se déclarent favorables pour que le SyCoT puisse devenir un lieu d'instruction des permis de construire.

Le Président précise qu'il ne pensait pas avoir une adhésion aussi massive (plus de 80% chaque fois) à ces deux pistes d'évolution...

Cette adhésion confirme, à ses yeux, que le SyCoT se doit de répondre à un véritable besoin, à court ou moyen terme et qu'en cela il est fidèle à la vocation que les élus lui ont astreint : le SyCoT doit être un outil au service des élus...

Sur la base de ces éléments, le SyCoT étudie en ce moment les conditions juridiques mais aussi financières de mise en œuvre de ces évolutions.

Le Président précise que le résultat de ce travail sera présenté et discuté en juillet avec les trois présidents des EPCI avant d'être présenté à l'ensemble des élus à la rentrée...

Ce point n'appelle pas de remarques particulières.

3. Compte rendu des 5^{èmes} Rencontres Nationales des SCOT

Le 4 et le 5 juin, le SyCoT de la Narbonnaise et la Communauté d'Agglomération "Le Grand Narbonne" ont organisé les « 5^{èmes} rencontres nationales des SCoT ».

M Jacques Blaya effectue un compte rendu de ces journées qui ont permis d'attirer plus de 500 personnes sur notre territoire.

Au delà de l'apport « technique et théorique » de ces journées dans les débats actuels sur l'urbanisme, elles ont permis de positionner la Narbonnaise comme lieu de congrès et ont contribué à l'économie locale en générant plus de 500 nuitées et en injectant 130 000€ dans ce secteur économique de « l'accueil de congrès ».

M Blaya précise que le coût de ces Rencontres a été conforme au budget voté par le SyCoT et que le succès de cette manifestation laisse même entrevoir des recettes supérieures aux prévisions.

Il conclut en remerciant les membres du Comité et nos partenaires (Etat, Région, Département, Communauté d'Agglomération "Le Grand Narbonne") de la confiance qu'ils ont manifesté au SyCoT dès Novembre 2008 pour s'engager cette aventure quelque peu « pas ordinaire »...

4. Compte Administratif et Compte de Gestion 2008

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, le Président quitte la séance.

La présidence est assurée par M Patrick Tarrius, Vice-Président aux Finances,.

M Patrick TARRIUS présente le compte administratif 2008 et le Compte de gestion 2008.

Il précise notamment, que, grâce à « l'anticipation » de la reprise des résultats, il n'y aura pas de vote de budget supplémentaire cette année.

Après débat, le Comité approuve à l'unanimité le Compte administratif 2008 (délibération n° 2009-11)

Après débat, le Comité approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2008 (délibération n° 2009-12)

Le Président revient en séance.

5. « Volet Littoral » :

Le Président introduit ce point à l'ordre du jour.

Il précise que cette délibération proposée aujourd'hui est la suite de la délibération adoptée à l'unanimité de lancer le SyCoT dans un nouveau défi : élaborer un volet littoral au SCoT...

Il précise qu'en plein « Grenelle de la Mer », dont les échanges régionaux ont eu lieu hier à Leucate, ce projet sera au cœur de l'actualité et des attentions. Il s'agira pour le SyCoT d'être à nouveau précurseur en étant parmi les premiers SCoT de France à élaborer un document de ce type, trois ans après l'adoption d'un des premiers SCoT de France...

Le Président laisse la parole à M. Jean Francois ROUSSOULY, Vice-Président en charge de ce dossier, pour présenter le dossier.

M. Jean Francois ROUSSOULY présente le projet de délibération et précise notamment que ce dernier a fait l'objet d'un examen lors du Comité technique de suivi, regroupant l'ensemble des communes et Communautés littorales, et lors de la réunion préparatoire à ce Comité.

Après avoir fait un rappel de l'avancée du projet « Volet Littoral » depuis la précédente réunion du Comité syndical, M Jean-Francois Roussouly détaille les trois objets de la délibération proposée et plus particulièrement les objectifs et les modalités de la concertation.

Il précise que cette dernière n'est que la suite logique de nos précédentes décisions :

- La prescription est en fait la suite juridique de la délibération du Comité du 4 novembre de lancer un volet littoral au SCoT
- L'arrêté définitif du périmètre est la suite à l'arrêté provisoire du périmètre, voté le 13 mars par le Comité, et à l'accord de M le Préfet et M le Préfet Maritime

- La définition des modalités de concertation est la suite réglementaire de la prescription de tout document d'aménagement au regard des exigences du Code de l'Urbanisme.

Après débat, le Comité approuve à l'unanimité la délibération portant prescription d'un « Volet littoral au SCoT », définition de son périmètre et définition des objectifs et modalités de concertation (délibération n° 2009-13)

Le Président remercie les élus de leur confiance et rappelle que sans cette dernière, l'élaboration et la mise ne œuvre du SCoT est impossible.

Avant de conclure, le Président tient à saluer un délégué, déjà ancien, mais désormais nouveau Maire, M Jacques POCIELLO qui succède au regretté Louis MOLVEAU à la place de premier magistrat de Cuxac.

La séance est levée à 19h25.